Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20221123-602

Service	Pôle Aménagement
Type	Réglementation du stationnement

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**Travaux sur immeuble**	
Date	Du vendredi 25 novembre 2022 au lundi 9 janvier 2023	
Lieu	**11 avenue Jean Jaurès (RD 1089)**	
Demandeur	Madame Nathalie BIGOURIE	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-25 à R.411-28 et R.411-1 à R.411-9 ;
- Vu le Nouveau Code Pénal - article R.610-5 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213-2 ;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;
- Vu la demande en date du 22 novembre 2022, présentée par Madame Nathalie BIGOURIE – 19200 USSEL ;

- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules à l'occasion des travaux ;

Arrête,

Article 1 : Les véhicules nécessaires aux travaux sont autorisés à stationner au droit du n° 11 de l'avenue Jean Jaurès (RD 1089), sur le trottoir durant le chargement et déchargement de matériaux, **du vendredi 25 novembre 2022 au lundi 9 janvier 2023 inclus.**

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière est mise en place, maintenue en l'état et enlevée par **le pétitionnaire.** Un exemplaire du présent arrêté municipal devra être **impérativement** affiché dans le véhicule, à la vue de tous.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'USSEL, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement, et les Agents de Surveillance de la Voie Publique de la Ville d'USSEL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Chef du centre d'incendie et de secours d'USSEL et à Madame Nathalie BIGOURIE, pétitionnaire.

Fait à Ussel, le 23 novembre 2022.

MAIRIE D'USSEL (Corrèze)

Pour Le Maire absent,
Le 3ème Adjoint,

Michel PESTEIL

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 24 NOV. 2022
Notification le :